

**Conseil économique et social**

Distr. générale
6 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme**Quarante-troisième session**

1er-12 mars 1999

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques**

**Déclaration présentée par la Fédération internationale
des femmes diplômées des universités, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès
du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31, en date du 26 juillet 1996.

Fondée en 1919, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) est une organisation non gouvernementale qui regroupe plus de 180 000 membres dans 66 pays. Depuis un certain nombre d'années, les questions relatives à la santé des femmes comptent parmi les principaux centres d'intérêt et sujets de recherche des membres de notre organisation, ainsi qu'en témoignent les nombreuses résolutions adoptées aux conférences de la FIFDU et les programmes mis en place par les fédérations et associations nationales dans ce domaine. Comme l'a récemment souligné le Directeur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est un droit fondamental, et les femmes, qui donnent naissance à la génération suivante, ont à ce titre des droits spécifiques. L'éducation et la santé sont indissociables. La Constitution de l'OMS stipule que l'éducation est un préalable indispensable à la santé. Il est essentiel de tenir compte de l'éducation permanente dont les femmes et les filles ont besoin, toute leur vie, en matière de santé.

La section C du Programme d'action adopté en 1995 à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes traite de tous les aspects de la santé féminine. Bien des problèmes énumérés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont fait l'objet de nombreuses recherches et donné lieu à de multiples collectes de données. Mais la présentation par sexe et par âge de ces résultats reste rare, tout comme leur diffusion auprès du grand

* E/CN.6/1999/1.

public. Il faudrait donc que, dans le cadre de tout programme de recherche, les gouvernements s'attachent en priorité à mettre en place des mécanismes permettant de diffuser et de coordonner sur le plan mondial les recherches et les données concernant la santé des femmes et qu'ils y allouent les fonds nécessaires. Les organisations non gouvernementales devraient exercer un droit de regard en la matière.

Après avoir pris connaissance des priorités stratégiques de la section C, la Fédération a retenu cinq sujets de préoccupation :

1. Soins de santé en matière de reproduction. Les gouvernements devraient adopter dans ce domaine une approche globale, en tenant compte non seulement du contrôle démographique et de la planification familiale, mais également des questions de mortalité maternelle et de la nécessité d'inculquer des pratiques propres à assurer une maternité sans danger. Il faut qu'ils prennent aussi en considération les facteurs nutritionnels et les pratiques culturelles, et redoublent d'efforts en vue de remédier au manque de services de santé. Les gouvernements devraient également veiller à ce que l'enseignement et la formation dispensés dans le domaine de la santé en matière de reproduction traitent des campagnes d'immunisation des enfants en bas âge et que les fonds nécessaires soient alloués à la mise en oeuvre de ces campagnes. Il faudrait instaurer ou, selon le cas, développer des programmes visant à sensibiliser les femmes et les hommes aux effets nocifs pour l'appareil reproducteur de la consommation excessive de certaines substances – alcool, tabac et stupéfiants. Il est également impératif d'effectuer davantage de recherches sur les pratiques culturelles et rituelles qui favorisent la propagation du VIH/sida et d'en diffuser les résultats.

2. En ce qui concerne la santé des adolescents au sens large, les soins préventifs ont souvent d'immenses effets bénéfiques. Il convient de prendre en considération non seulement le problème des mariages précoces et des grossesses des adolescentes, mais également l'abus d'alcool et d'autres substances, les déficiences nutritives survenant à des étapes cruciales de la croissance et les répercussions du travail des enfants sur la santé. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les communautés locales devraient encourager la participation des filles, et notamment des adolescentes, à la planification, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes ayant des effets directs sur leur santé et leur bien-être. Il appartient aux gouvernements et aux communautés locales de veiller à ce que les établissements d'enseignement primaire et secondaire dispensent des programmes obligatoires d'éducation sanitaire, dans le cadre du développement des soins de santé préventifs.

3. Recherche génétique. Il est indispensable que les gouvernements adoptent des lois et des directives dans ce domaine et que les organisations non gouvernementales évaluent régulièrement les travaux de recherche pure et appliquée, de façon à exercer un réel contrôle. Il est souvent arrivé que des activités de recherche sur la fertilisation et l'embryologie humaine soient entreprises sans que des règles déontologiques aient été mises en place. Les gouvernements et les membres du corps médical devraient veiller à ce que les applications des toutes dernières connaissances génétiques soient assorties de considérations d'ordre social et déontologique. Ils devraient également informer le public des travaux en cours dans le domaine de la recherche pure et appliquée et prendre en compte, lors de la formulation de toute directive, les habitudes culturelles des groupes ethniques de leurs pays respectifs. Il importe également de rédiger et d'adopter des lois interdisant le clonage complet de la personne humaine.

4. Recherches sexospécifiques. Les gouvernements devraient allouer les fonds nécessaires à la mise au point de programmes dans les domaines de la recherche, de l'éducation et des services de santé qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes, non seulement du point de vue des soins médicaux, mais également pour ce qui est de l'attitude sociale et psychologique des femmes face à la maladie, à la relation entre médecin et patiente, et aux

traitements prescrits en fonction du sexe du patient, les différences hormonales et physiologiques n'ayant souvent pas été suffisamment prises en compte. De manière générale, il importe de répertorier avec plus de précision les problèmes de santé qui se manifestent différemment chez les deux sexes.

5. Prestation de soins de santé. Qu'il s'agisse ou non de travail rémunéré, ce sont les femmes qui dispensent la plus grande partie des soins de santé. La restructuration des services de santé qui s'opère actuellement dans de nombreux pays devrait s'accompagner d'une analyse des difficultés psychologiques qu'entraîne, particulièrement chez les volontaires, la prise en charge de personnes malades; des coûts sociaux liés aux répercussions à long terme du surmenage; et de l'adoption de mesures préventives adéquates.

En conclusion, les institutions spécialisées de l'ONU, les gouvernements, les établissements d'enseignement et de soins de santé et les organisations non gouvernementales doivent continuer à coordonner leurs efforts pour que la recherche, l'éducation et la mise en oeuvre de programmes dans le domaine de la santé servent les intérêts des femmes et des fillettes du monde entier.
